

Façade maritime
Atlantique



Secteur : DH ATL 01 SE
Code : FR5302007

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Île de Sein

Superficie :

Extension : 41 206 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 41 386 Ha
Espace marin : 99.9 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 2
Espèces d'intérêt communautaire : 2
Habitats OSPAR : 2
Espèces OSPAR : 0

Principaux usages :

Pêche professionnelle, extraction de granulats, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), plaisance et nautisme, plongée, transport maritime de passagers,

Partenaires pour la gestion du site :

- Parc Naturel Marin d'Iroise
- Etat / Marine Nationale
- Collectivités territoriales
- Commune de Sein
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Photos : P. Plisson et Y. Gladu

Directive Habitats

Chaussée de Sein.



La Chaussée de Sein est le prolongement vers l'ouest des formations granitiques de la pointe du Raz. Elle s'avance vers le large en se rétrécissant. La plate-forme de Sein est peu étendue et l'on atteint très rapidement les 50 mètres de profondeur en allant vers le nord. D'orientation est-ouest, elle est limitée au nord et au sud par deux escarpements sous-marins. Cette plate-forme réduite est en grande partie immergée, son point le plus haut, situé dans l'est de la Chaussée, constitue l'île de Sein.

Les fonds sous-marins de nature granitique forment une mosaïque d'habitats de roches en place, blocs, galets et bancs de sable. Les hauts-fonds sont essentiellement rocheux mais quelques accumulations meubles (sable, graviers coquilliers ou galets) d'importance sont présentes. Les fonds de sables grossiers forment deux ensembles situés de part et d'autre de la Chaussée de Sein. Ils se présentent sous forme de hauts fonds et de champs de rides. Ils occupent de vastes surfaces. Le haut fond d'Ar Men, comme celui d'Ouessant, est une accumulation de sable, il atteint 25 mètres de hauteur et sa base mesure 6 km sur 3.5 km.

Au sud le banc de Kafarnao présente une topographie tumultueuse de rides courtes et multiples dans sa partie septentrionale et de grandes rides parallèles dans sa partie méridionale. Ces champs de rides doivent être considérés comme des dunes hydrauliques mises en place par les courants de marée.

Justification de la proposition de désignation

Les fonds rocheux dominent très largement sur le site depuis la côte jusqu'à des profondeurs de 50 mètres et même 100 mètres au nord d'Ouessant.



Langouste rouge

Du point de vue hydrologique, ce secteur de l'Iroise connaît les courants de marées très intenses. Ces conditions de courant se combinent avec celles de substrats pour former à cet endroit une mosaïque d'habitats dans un excellent état de conservation. D'une manière générale ce sont des fonds très riches qui abritent et hébergent une faune et une flore variées.

La grande zone rocheuse de la chaussée de Sein possède un réseau trophique basé sur les macroalgues et le phytoplancton. La richesse de ce réseau entretient les super-prédateurs que sont les grands dauphins.

C'est aussi une zone qui possède un très fort intérêt pour beaucoup d'espèces devenues rares à l'échelle des côtes bretonnes (comme la langouste rouge notamment).

La continuité avec les fonds et les falaises du Cap Sizun et la Chaussée de Sein, ajoutent encore à l'intérêt global de ce secteur.

La présence saisonnière de **Phoques gris** (*Halichoerus grypus*) y est régulière. Ce sont surtout de jeunes phoques gris erratiques qui sont observés en hiver. Des adultes sont parfois observés qui utilisent des roches émergées comme site de repos.

Un groupe d'une vingtaine de **Grand dauphin** (*Tursiops truncatus*) fréquente la zone de manière permanente, cette population sédentaire fréquente le milieu côtier à l'intérieur de l'isobathe des 30m. Il utilise un territoire restreint qui s'étend de l'est de l'île à la partie ouest de la Chaussée, au niveau de Ar Fot, en passant par le nord de Sein uniquement, soit une surface d'environ 6 km².



Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Lorsqu'un site Natura 2000 se superpose à un Parc Naturel Marin et que le site, comme c'est le cas, est majoritairement compris dans le périmètre du parc

naturel marin, le plan de gestion de ce dernier vaut Document d'Objectifs Natura 2000 (loi du 14 avril 2006 sur les parcs naturels marins). Cela permet de ne pas multiplier les instances se préoccupant de la conservation du patrimoine naturel en mer.

Cette disposition réglementaire a également l'avantage de reposer sur des moyens techniques, financiers et humains plus conséquents pour mettre en œuvre les orientations de gestion et les mesures opérationnelles définies dans le décret de création du Parc Naturel Marin d'Iroise.

Ainsi les dix orientations de gestion du parc marin vont être déclinées pour participer à l'application de la directive habitat sur ce site.

Le site de la chaussée fait déjà l'objet de mesures pour être conservé car il est en grande partie concerné par un cantonnement de pêche. A ce titre il fera l'objet de suivis réguliers des peuplements présents.

Une demande d'exploitation de granulats marins est formalisée pour l'obtention d'un titre minier sur la dune hydraulique de Kafarnao au sud de la chaussée. Cette demande sera étudiée par les instances compétentes et le conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise afin de bien identifier les enjeux de conservation du site et déterminer les incidences sur les habitats d'intérêt communautaire présents.



Sources/Bibliographie :

Le Hir M. et Hily C. 1998. Fonction écologique de la zone intertidale de la réserve de biosphère d'Iroise : rôle dans le cycle biologique des crabes exploités et projet pédagogique. Rapport UBO/Conseil Général du Finistère-Direction Régionale de l'Environnement Bretagne, 66 pages.

LE DUFF M. et al. 1999. Environnement Naturel de l'Iroise. Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial. Rapport d'étude DIREN Bretagne, UBO, 77 p

Liret C. 1993. Aspects de l'écologie alimentaire du grand dauphin, *Tursiops truncatus*, autour de l'île de Sein. DEA, Université de Bretagne Occidentale, 26 pages.

Liret C., Creton P., Guinet C., Ridoux V. 1997. Les grands dauphins de l'île de Sein. Mammifères marins de Bretagne, Bretagne Vivante-océanopolis, pp.35-43.

Raffin C. 2002 Bases biologiques et écologiques de la conservation de la biodiversité en mer d'Iroise. Thèse de doctorat d'université.

Ridoux V., C. Guinet, C. Carcaillet et Creton P. 1994. Utilisation de l'espace par les mammifères marins et propositions de zonage. Réserve de la Biosphère de L'Iroise, 51 pages.

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1170 – Récifs

1170 – 3 : Roche médiolittorale en mode exposé

1170 – 5 : Roche infralittorale en mode exposé

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension et espèces de la Convention OSPAR (*)

1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*

1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*